

# DÉLIBÉRATION n° CA-12-07-2021-09 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 12 juillet 2021

Listes et tarifs des formations locales  
Année universitaire 2021-2022

## Le Conseil d'administration

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les Statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

**ADOPTE**

### Article 1<sup>er</sup> : Dispositif

Les listes et tarifs des formations locales pour l'année universitaire 2021-2022 sont approuvés, conformément à la pièce-jointe.

### Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 12 juillet 2021  
La Présidente de l'université de Poitiers,  
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

UNIVERSITE DE POITIERS

21 JUL 2021

Direction des affaires juridiques

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

#### Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1<sup>er</sup> décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)  
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

**CFVU du 8 juillet 2021, dématérialisée sous format audiovisuel.**

**Délibération n° CFVU 20210708\_06 - Formations Locales et tarifs 2021-2022**

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;

**Délibération n° CFVU 20210708\_06 - Formations Locales et tarifs 2021-2022 :**

**Proposition soumise à avis des membres de la CFVU, avant délibération du CA du 12 juillet 2021 :**

L'ensemble des formations locales et des tarifs afférents sont listés dans le document annexé. Les tarifs sont identiques à ceux de l'année universitaire 2020-2021.

Trois nouvelles formations, dont les dossiers sont également présentés en annexe sont incluses dans cette liste :

Pour la faculté des sciences du sport :

- Le DIU Esports Manager : santé, performance, management
- Le DU Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Pour la faculté de Droit :

- Le DUEJMI (Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale)

La mesure est **XXXX**

Décompte des voix :

Décompte des votants :

Pour :

Contre :

Abstention :

Fait à Poitiers, le 08/07/2021

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire

Noëlle DUPORT

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.



#### **Voies et délais de recours**

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.

Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

#### **Annexe délibération n° CFVU 20210708\_06**

Pour ouverture :

Diplôme InterUniversitaire Esports Manager : Santé,  
Performance, Management

## FORMATIONS LOCALES - BUDGET PREVISIONNEL - 2021/2022

Intitulé de la formation :	Diplôme InterUniversitaire Esports Manager : santé, performance, management
Niveau de la formation :	Master

Nombre d'heures (étudiant) total		140
Répartition	CM	140
	TD	0

	INSCRIPTIONS	Total
Effectif prévisionnel FI	15	15
Effectif prévisionnel FC financée par un tiers	5	5
Effectif prévisionnel FC auto-financée	20	20
<b>Total</b>	<b>40</b>	<b>40</b>

Seuil dédoublement TD	40
-----------------------	----

Heures (Compétences UP)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total		135	0
Répartition	CM	90	0
	TD	0	0

Heures (Compétences ext.)		dont MUT. (1)	
Nombre d'heures (Ens. EqTD) total		75	0
Répartition	CM	50	
	TD		

I - DEPENSES DIRECTES	MONTANT	RECETTES	MONTANT		
<b>I-1 ENSEIGNEMENT HORS MUTUALISATION</b>		<b>I-DROITS D'INSCRIPTION FORFAITAIRE</b>			
Enseignements (UP)	135 heures à 185,00 € = 24 975,00 €	40 Forfait 250,00 €	10 000,00 €		
Enseignements (Extérieurs)	75 heures à 185,00 € = 13 875,00 €				
Tutorat étudiant	heures à 11,00 €				
<b>Total</b>					
<b>38 850,00 €</b>					
<b>I-2 ACCOMPAGNEMENT :</b>		<b>TOTAL I</b>			
Coordination	10 heures à 185,00 € = 1 850,00 €		<b>10 000,00 €</b>		
Suivi de projet	40 heures à 185,00 € = 7 400,00 €				
Suivi Stagiaire FC (1h / Stagiaire)	25 heures à 185,00 € = 4 625,00 €				
<b>Total</b>					
<b>13 875,00 €</b>					
<b>Total personnel</b>					
<b>52 725,00 €</b>					
<b>I-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE</b>		<b>II-SUBVENTIONS</b>			
Matériel pédagogique	- €	II-1 Collectivités territoriales Région Département			
Frais de mission	7 500,00 €				
Frais de reprographie	200,00 €	II-2 Autre MERCI DE RENSEIGNER L'ORIGINE DE LA SUBVENTION :			
Affranchissements, télécom	80,00 €				
Communication	1 000,00 €				
<b>Total Fonctionnement</b>		<b>TOTAL II</b>			
<b>8 780,00 €</b>		<b>- €</b>			
<b>TOTAL I</b>		<b>III-DROITS SPECIFIQUES</b>			
<b>61 505,00 €</b>		Droit spécifiques FI 1 000,00 € FC financée par un tiers 4 000,00 € FC auto-financée 1 900,00 €			
<b>II - DEPENSES INDIRECTES</b>				<b>TOTAL III</b>	
<b>73 000,00 €</b>				<b>73 000,00 €</b>	
<b>II-1 FRAIS DE PERSONNEL BIATSS HORS MUTUALISATION</b>		<b>TOTAL I+II+ III</b>			
Personnel BIATSS	52 725,00 € Taux 12% = 6 327,00 €	<b>83 000,00 €</b>			
<b>II-2 FRAIS DE PERSONNEL MUTUALISATION</b>					
Personnel BIATSS	Taux 12% = - €				
<b>II-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS MUTUALISATION</b>		<b>IV-UNIVERSITE</b>			
Fonctionnement Etablissement	52 725,00 € Taux 12% = 6 327,00 €	Marge financière <b>8 841,00 €</b>			
<b>II-4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT MUTUALISATION</b>		<b>Elements d'aide à la décision :</b>			
Fonctionnement Etablissement	- € Taux 12% = - €	Si le droit est identique (FI et FC), l'autofinancement est obtenu pour un droit de : <b>0,00 €</b>			
		Répartition théorique des Recettes produites : Composante (70 % après contribution UB paie, inscription, DLPI) 31 983,70 € Etablissement (30 %, hors droits d'inscriptions forfaitaires directement affectés à l'établissement, après contribution UB paie, Inscription et DLPI) 13 707,30 €			
<b>TOTAL II</b>				<b>TOTAL IV</b>	
<b>12 654,00 €</b>		<b>8 841,00 €</b>			
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>			
<b>74 159,00 €</b>		<b>74 159,00 €</b>			

**Notes :**

Pour mémoire, sur recettes produites pour la composante :	
<b>Prévisions des contributions lors du budget</b>	
Prévision de l'augmentation UB Paye (contribution partielle / heures non mutualisées)	14 250,00 €
Gestion immobilière GEPA (DLPI) (8% Total dépenses directes personnels non mutualisées)	4 218,00 €

# FACULTE DES SCIENCES DU SPORT

## DIPLÔME UNIVERSITAIRE

**MENTION** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives

Intitulé : **Esports Manager : santé, performance, management**

### REGLEMENT D'EXAMEN

#### TITRE I : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS

##### Article 1 : Organisation générale

La durée de la formation est d'une année universitaire. Elle comprend 140 heures d'enseignement réparties en cinq rassemblements de 4 jours, ainsi qu'un stage de 120h.

##### Article 2 : Les enseignements

Cours obligatoires	Programme	Nature des enseignements	Durée totale
UE 1 : Cultures sportives	Histoire et définitions, aspects juridiques et économiques, Ecosystèmes et institutions de l'esport, enjeux du secteur	Cours	20h CM
UE 2 : Performances sportives	Evaluation et développement des facteurs de la performance, fatigue et récupération, système intégré d'accompagnement de la performance	Cours	40h CM
UE 3 : Esport santé	Inactivité physique et sédentarité, Troubles musculosquelettiques, Risques psycho-sociaux, Populations à besoins spécifiques	Cours	40h CM
UE 4 : Management	Management des ressources humaines, droit du travail, programmation et logistique, communication	Cours	40h CM
UE 5 : Stage pratique	Stage au sein d'une structure sportive		120h
<b>TOTAL Cours obligatoires</b>			<b>140h de cours 120h de stage</b>

#### TITRE II : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

##### Article 3 : Organisation générale du contrôle des connaissances

L'évaluation du Diplôme Inter-Universitaire Esports Manager comprend un contrôle continu composé de cinq évaluations écrites ou orales ainsi qu'un rapport d'étonnement, chaque épreuve possède le même coefficient pour le résultat final du diplôme.

### **TITRE III : EXAMENS**

#### **Article 4 : Modalités d'examens**

Le contrôle continu se déroule de la façon suivante, lors de chaque rassemblement une évaluation sera prévue, elle portera sur des éléments vus en cours pour valider les connaissances qui ont été abordées précédemment. Le responsable de la formation peut décider que l'examen écrit devienne un examen oral en fonction du contexte.

La seconde forme d'évaluation sera l'élaboration d'un rapport d'étonnement. C'est un rapport que les étudiants réaliseront lors de leur stage pratique et qui les invitera à s'interroger sur le secteur sportif et sur le fonctionnement de la structure d'accueil, par le biais d'une réflexion personnelle appuyée par l'analyse des dysfonctionnements de la structure en proposant des propositions d'amélioration à l'aide du stage et des connaissances qui auront pu être apportées en cours. Le dossier est remis en un exemplaire au secrétariat du Diplôme Inter-Universitaire Esports Manager.

#### **Article 5 : Seconde session d'examens**

Compte tenu de ses modalités d'évaluation, la validation du diplôme se fait en session unique.

#### **Article 6 : Résultats**

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Les notes se compensent entre elles et cette compensation se fait sans note éliminatoire. Il faudra également avoir assisté à un minimum de 80% de la formation et avoir effectué le stage pratique.

#### **Article 7 : Dispositions générales**

Le Doyen de la Faculté propose au Président de l'Université la composition du jury d'examen. Le jury comprend au moins trois membres et est présidé par les professeurs, les maîtres de conférences ou les personnels assimilés.

#### **Article 10 : Décisions du jury**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

### ACCREDITATION 2021-2022

Ouverture sous réserve de vérification annuelle de l'autofinancement

### FORMATIONS LOCALES : DOSSIER D'OPPORTUNITE

D.U.

D.I.U.

DUETI

PREPA AGREGATION

PREPA CONCOURS

CREATION

RENOUVELLEMENT

### INTITULE DE LA FORMATION

Esports Manager : santé, performance, management

Durée de la formation : 1 an

2 ans

3 ans

4 ans

#### Composante de rattachement :

Faculté des sciences du sport (Université de Poitiers)

#### Composante et/ou Université associée :

UFR STAPS (Université de Paris)

Modalités d'enseignement : Présentiel uniquement  Présentiel + à distance  à distance

Avis du Conseil d'UFR EN DATE DU

Favorable  Défavorable

Date :

Avis de la CFVU

Favorable  Défavorable

Date :

Décision du CA N°

Favorable  Défavorable

Date :

Date Début

date fin

Enseignant(s) responsable(s)	Nom Prénom : SAUROIS Arnaud	Statut : PAST MCF
	UFR de rattachement Poitiers	Téléphone : 06 62 04 52 61 Mail : arnaud.sauois@univ-poitiers.fr
	Nom Prénom : BESOMBES Nicolas	Statut : MCF
	UFR de rattachement : Paris	Téléphone : 06 16 02 66 18 Mail : nicolas.besombes@u-paris.fr

Niveau minimum de recrutement (Niveau d'entrée)	Bac <input checked="" type="checkbox"/>	Bac +1 <input type="checkbox"/>	Bac+2 <input type="checkbox"/>	Bac+3 <input type="checkbox"/>
	Bac+ 4 <input type="checkbox"/>	Bac+5 <input type="checkbox"/>		

Niveau de diplôme de la formation locale	Niveau Licence <input checked="" type="checkbox"/>	Niveau Master <input type="checkbox"/>
--	--	--

Public concerné	Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/>	Formation continue <input checked="" type="checkbox"/>
-----------------	--	--

**Droits d'inscription**

Les droits d'inscription des formations locales sont décomposés en deux éléments :

- un forfait identique pour tous les étudiants et toutes les formations locales

et

- selon une grille établissement, d'un droit spécifique à chaque formation, différenciée selon les publics :
  - Etudiants en formation initiale
  - Stagiaire de la formation Continue autofinancée
  - Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers

Objectifs pédagogiques et professionnels	La formation a pour objectif de transmettre des compétences et des connaissances sur l'encadrement d'athlètes sportifs, sur leurs conditions d'accès à la performance et sur la prévention de leur santé à la fois physique, psychologique et sociale, en s'appuyant sur les travaux de recherches en sciences de la vie, de la santé, humaines et sociales, et l'expérience professionnelle des intervenants.
Capacité d'accueil	40
Pré requis	Les candidats doivent être titulaires d'un baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence (diplôme d'état). Si les candidats ne répondent pas à ces pré-requis, mais peuvent justifier d'au moins 2 ans (équivalent temps plein) d'expérience professionnelle dans le domaine concerné par la formation, ils devront alors rédiger un dossier de demande de Validation des Acquis Professionnels (VAP), par l'intermédiaire du Service professionnalisation de la FSS
Gestion	Gestion complète par UFR <input checked="" type="checkbox"/> ou Gestion commune UFR et UP&PRO <input type="checkbox"/>
Organisation de la formation	CM (H ETU) : 140 h TD (H ETU) : 0
	Stage <input checked="" type="checkbox"/> Apprentissage technique <input type="checkbox"/> <i>(Volume pédagogique Minimal de la formation : 200 heures)</i> Mémoire : oui <input checked="" type="checkbox"/> (rapport d'étonnement)      non <input type="checkbox"/> Durée du stage : 120h      Durée Apprentissage technique :
	Total heures : (TD+CM+Stage) : 260h
Observations particulières	

## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : STAPS

Filière : Esport, Sciences, Technologies, Santé

Diplôme : DIU

Nom du responsable : Arnaud Saurois

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	Dont CM mutualisé	Dont CM nouvelles pratiques pédagogiques	TD	Dont TD mutualisé	Dont TD nouvelles pratiques pédagogiques	
									Session 1
UE 1 : Cultures sportives			20h						CC - O ou E
UE 2 : Performances sportives			40h						CC - O ou E
UE 3 : Esport santé			40h						CC - O ou E
UE 4 : management Stage - 120h			40h						CC - O ou E
									Rapport d'étonnement
<b>Total Xh/étudiant (CM+TD)</b>			<b>140h</b>						

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Intitulé :

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
Enseignants UP : Nom, Prénom statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement)
<p>Aurélien Pichon PU                      Laurent Bosquet PU                      Hervé Haristouy PRAG                      Arnaud Saurois MCF associé                      François Lecellier MCF, SI                      Marion Haza MCF, PSY                      Eric Lambert PU, PSY                      Jean Christophe Lapouble PU                      Pascal Lebihain MCF                      Bastien Viollet MCF</p> <p>Intervenants extérieurs :                      Nom, Prénom, fonction,                      entreprise/organisme</p> <p>Nicolas Besombes MCF, UParis                      Bernard Andrieu PU, UParis                      Gilles Dietrich MCF, UParis                      Pauline Maillot MCF, UParis                      Désiré Koussawo Futurolan                      Pierre MacMahon Futurolan                      Bruno Pinzauti Grand Poitiers                      Vincent Blanchard Silvergeek                      Jérôme Dupire (PhD) CapGame                      Matthieu Péché Vitality                      Gauthier Klauss Vitality                      Yannick Agnel MCES                      Ismaël Pedraza (PhD) Univ de Cologne                      Johanne Donoghue (PhD) NYIT                      Samy Ouerfelli Freaks 4U Gaming                      Emeline Guedes (PhD) LEVEL 256                      Adam Toth (PhD) Univ de Limerick                      Lindsey Migliore (PhD) NYIT                      Mia Stellberg (MSc) Indépendante</p>	<p><a href="mailto:aurelien.pichon@univ-poitiers.fr">aurelien.pichon@univ-poitiers.fr</a> / STAPS  <a href="mailto:laurent.bosquet@univ-poitiers.fr">laurent.bosquet@univ-poitiers.fr</a> / STAPS  <a href="mailto:herve.haristouy@univ-poitiers.fr">herve.haristouy@univ-poitiers.fr</a> / STAPS  <a href="mailto:arnaud.saurois@univ-poitiers.fr">arnaud.saurois@univ-poitiers.fr</a> / STAPS  <a href="mailto:francois.lecellier@univ-poitiers.fr">francois.lecellier@univ-poitiers.fr</a> / IUT GEII  <a href="mailto:marion.haza@univ-poitiers.fr">marion.haza@univ-poitiers.fr</a> / SHA  <a href="mailto:eric.lambert@univ-poitiers.fr">eric.lambert@univ-poitiers.fr</a> / INSPE  <a href="mailto:jeanchristophe.lapouble@univ-poitiers.fr">jeanchristophe.lapouble@univ-poitiers.fr</a> / STAPS  <a href="mailto:Pascal.lebihain@univ-poitiers.fr">Pascal.lebihain@univ-poitiers.fr</a> / STAPS  <a href="mailto:Bastien.viollet@univ-poitiers.fr">Bastien.viollet@univ-poitiers.fr</a> / STAPS</p> <p><a href="mailto:nicolas.besombes@u-paris.fr">nicolas.besombes@u-paris.fr</a>  <a href="mailto:bernard.andrieu@u-paris.fr">bernard.andrieu@u-paris.fr</a>  <a href="mailto:gilles.dietrich@u-paris.fr">gilles.dietrich@u-paris.fr</a>  <a href="mailto:pauline.maillot@u-paris.fr">pauline.maillot@u-paris.fr</a></p>

**BUDGET PREVISIONNEL :**

Voir fiche Excel à joindre au dossier

Observations :

**BILAN D'ACTIVITES**

	2018-2019	2019-2020	2020-2021
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant des dépenses			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Recettes - Dépenses			

Pour ouverture :  
DU Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

**ACCREDITATION 2021/2022**

Ouverture sous réserve de vérification annuelle de l'autofinancement

**FORMATIONS LOCALES : DOSSIER D'OPPORTUNITE**

D.U.

D.I.U.

DUETI

PREPA AGREGATION

PREPA CONCOURS

CREATION

RENOUVELLEMENT

**INTITULE DE LA FORMATION**

Diplôme Universitaire

**Coordonnateur de la Sécurité des Plages**

Durée de la formation : **1 an**

2 ans

3 ans

4 ans

Composante de rattachement : UFR Sciences du Sport (STAPS) - Campus de Poitiers (86)

Composante et/ou Université associée :

Modalités d'enseignement : Présentiel uniquement

Présentiel + à distance

à distance uniquement

Avis du Conseil d'UFR EN DATE DU

Favorable  Défavorable

Date :

Avis de la CFVU

Favorable  Défavorable

Date :

Décision du CA N°

Favorable  Défavorable

Date :

Date Début

date fin

Enseignant(s) responsable(s)	Nom Prénom : <b>LEBIHAIN Pascal</b>	Statut : <b>MCF</b>
	UFR de rattachement : <b>Sciences du Sport (STAPS)</b>	Téléphone : <b>06 14 41 38 54</b> Mail : <a href="mailto:pascal.lebihain@univ-poitiers.fr">pascal.lebihain@univ-poitiers.fr</a>
	Nom Prénom :	Statut :
	UFR de rattachement	Téléphone Mail :

Niveau minimum de recrutement (Niveau d'entrée)	Bac <input type="checkbox"/>	Bac +1 <input type="checkbox"/>	<b>Bac+2 <input checked="" type="checkbox"/></b>	Bac+3 <input type="checkbox"/>
	Bac+ 4 <input type="checkbox"/>	Bac+5 <input type="checkbox"/>	<b>+ VAE /VAP</b>	

Niveau de diplôme de la formation locale	<b>Niveau Licence <input checked="" type="checkbox"/></b>	Niveau Master <input type="checkbox"/>
--	---	--

Public concerné	<b>Formation initiale <input checked="" type="checkbox"/></b>	<b>Formation continue <input checked="" type="checkbox"/></b>
-----------------	---	---

**Droits d'inscription**

Les droits d'inscription des formations locales sont décomposés en deux éléments :

- un forfait identique pour tous les étudiants et toutes les formations locales

et

- selon une grille établissement, d'un droit spécifique à chaque formation, différenciée selon les publics :
  - Etudiants en formation initiale
  - Stagiaire de la formation Continue autofinancée
  - Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers

Objectifs  
pédagogiques et  
professionnels

Sur le littoral français, la sécurité des plages (bande des 300 m) est actuellement sous la responsabilité des Maires. Ces Maires sont libres d'organiser la sécurité de leurs plages comme ils le souhaitent, soit en gestion directe, soit en gestion déléguée à des organismes de secours. Le plus souvent, des fonctionnaires territoriaux organisent et coordonnent la sécurité des plages, soit directement, soit en partenariat avec des organismes extérieurs (Pompiers, Police, SNSM, FFSS, ou autres). Ces fonctionnaires territoriaux sont issus de services très différents (administratif, technique, police municipale, sport, ...). A ce jour, aucune formation diplômante universitaire n'existe en France à destination de ces acteurs, le plus souvent saisonniers. L'objectif de la création de ce DU est de créer une formation diplômante unique en France pour, d'une part, développer et harmoniser les compétences de ces acteurs, et d'autre part, leur permettre de se faire mieux reconnaître au sein des collectivités dans lesquelles ils interviennent ou interviendront.

Capacité d'accueil

25 maximum

Pré requis

- Bac + 2 ou Diplôme d'état ou BPJEPS avec expérience / VAPP accessible
- Les étudiant.e.s en 2<sup>ème</sup> année de DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques sont autorisé.e.s à candidater (*la validation du DU sera dans ce cas précis conditionné à l'obtention du DEUST AGAPSC Parcours Activités Aquatiques à la fin de l'année universitaire*)
- Recrutement national

Gestion

Gestion complète par UFR

Organisation de  
la formation

CM (H ETU) : 70 h

TD (H ETU) : 70 h

Stage

Apprentissage technique

Mémoire : oui  non

Durée du stage : **stage 308h00 minimum**

Durée Apprentissage technique:

Total heures : (TD+CM+Stage) : **448h00**

Observations particulières :

Ce diplôme universitaire aura la particularité d'être coordonné par la Faculté des sciences du sport de Poitiers, mais aussi par des représentants de grands organismes comme ceux cités ci-dessous.

Des accords ont été négociés avec :

- La Direction nationale de la formation de la SNSM (accord écrit obtenu)
- La Direction du SDIS 17 (accord écrit obtenu)
- La Direction nationale de la formation de la Police Nationale (accord écrit à venir)
- Le Directeur Technique National de la Fédération Française de Sauvetage et des Secourisme (accord écrit obtenu)

## MAQUETTES et MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES

UFR : Sciences du Sport - STAPS

Filière : Management du sport

Diplôme : Diplôme Universitaire Coordonnateur de la Sécurité des Plages

Nom du responsable : LEBIHAIN Pascal

Unités d'enseignement	Eléments pédagogiques	Coefficient	CM	Dont CM mutualisé	Dont CM nouvelles pratiques pédagogiques	TD	Dont TD mutualisé	Dont TD nouvelles pratiques pédagogiques	MCC*
									Session 1
<b>UE 1 Formation Théorique</b>	<b>Gestion du matériel et des pratiques</b>	1				20h			CCI - Ecrit sur table
	<b>Gestion des risques</b>	1	15h						
	<b>Gestion de l'environnement</b>	1	15h						
	<b>Management des acteurs</b>	1	15h						
	<b>Réglementation</b>	1	15h						
<b>UE2 Stages</b>	<b>Stage d'intégration</b>	1				20h			QP et Rapport écrit avec soutenance
	<b>Stage professionnel</b>	1	10h						
<b>UE3 Projet tutoré</b>	<b>Conduite d'un projet d'étude ou un projet d'action</b>	1				30h			CCI - Production orale ou écrite
<b>Total 140h/étudiant (CM+TD)</b>			<b>70h</b>			<b>70h</b>			

\* Préciser : CC contrôle continu - ET examen terminal - O oral - E écrit. QP : quitus de présence

**EQUIPE PEDAGOGIQUE**

Intitulé : **DU Coordonnateur de la sécurité des plages**

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation	
<b>Enseignants UP:</b> Nom, Prénom statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement)
Pascal LEBIHAIN (MCF, STAPS)	<a href="mailto:Pascal.lebihain@univ-poitiers.fr">Pascal.lebihain@univ-poitiers.fr</a> (UFR STAPS Poitiers)
Arnaud SAUROIS (PAST, STAPS)	<a href="mailto:Arnaud.sauois@univ-poitiers.fr">Arnaud.sauois@univ-poitiers.fr</a> (UFR STAPS Poitiers)
<b>Intervenants extérieurs :</b> Nom, Prénom, fonction entreprise/organisme	
Mathieux LACROIX - DTN FFSS	<a href="mailto:mathieu.lacroix@ffss.fr">mathieu.lacroix@ffss.fr</a>
Commandant Denis BOURGUEIL, SDIS 17	<a href="mailto:Denis.Bourgueil@sdis17.fr">Denis.Bourgueil@sdis17.fr</a>
Commandant Guillaume BOURBON, SDIS 73	<a href="mailto:gbourbon0@gmail.com">gbourbon0@gmail.com</a>
Didier MOREAU - Directeur de la formation professionnelle, SNSM	<a href="mailto:didier.moreau@snsm.org">didier.moreau@snsm.org</a>
Gwen LEFRANC, formateur national SNSM	<a href="mailto:gwen.lefranc@snsm.org">gwen.lefranc@snsm.org</a>

**BUDGET PREVISIONNEL :**

Voir fiche Excel à joindre au dossier

Observations :

**BILAN D'ACTIVITES**

	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre d'inscrits			
% de réussite			
Nombre d'heures de formation (H totales maquette)			
Montant des dépenses			
Montant des droits d'inscriptions (recettes)			
Recettes - Dépenses			

**FORMATIONS LOCALES - BUDGET PREVISIONNEL - 2018/2019**

<b>Intitulé de la formation :</b>	<b>DU Coordonnateur de la sécurité des plages</b>
<b>Niveau de la formation :</b>	A choisir → <b>Master</b>

<b>Nombre d'heures (étudiant) total</b>	<b>140</b>
<b>Répartition</b>	
CM	70
TD	70

	<b>INSCRIPTIONS</b>	<b>Total</b>
<b>Effectif prévisionnel FI</b>	10	10
<b>Effectif prévisionnel FC financée par un tiers</b>	12	12
<b>Effectif prévisionnel FC auto-financée</b>	3	3
<b>Total</b>	25	25

<b>Seuil dédoublement TD</b>	<b>25</b>	<i>Merci de saisir les données de seuil maximal d'étudiants pour calcul du coût global EqTD</i>
------------------------------	-----------	---

<b>Heures (Compétences UP)</b>		<b>dont MUT. (1)</b>
<b>Nombre d'heures (Ens. EqTD) total</b>	<b>62,5</b>	<b>0</b>
<b>Répartition</b>		
CM	25	
TD	25	

<b>Heures (Compétences ext.)</b>		<b>dont MUT. (1)</b>
<b>Nombre d'heures (Ens. EqTD) total</b>	<b>112,5</b>	<b>0</b>
<b>Répartition</b>		
CM	45	
TD	45	

I - DEPENSES DIRECTES				MONTANT	RECETTES			MONTANT
I-1 ENSEIGNEMENT HORS MUTUALISATION					I-DROITS D'INSCRIPTION FORFAITAIRE			
Enseignements (UP)	62,5	heures à	185,00 €	11 562,50 €	25	Forfait	250,00 €	6 250,00 €
Enseignements (Extérieurs)	112,5	heures à	185,00 €	20 812,50 €				
Tutorat étudiant		heures à	11,00 €					
			Total	32 375,00 €				
I-2 ACCOMPAGNEMENT :					TOTAL I			6 250,00 €
Coordination	10	heures à	185,00 €	1 850,00 €				
Suivi de projet	25	heures à	185,00 €	4 625,00 €				
Suivi Stagiaire FC (1h / Stagiaire)	15	heures à	185,00 €	2 775,00 €				
	225		Total	9 250,00 €				
<b>Total personnel</b>				<b>41 625,00 €</b>				
I-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT SPECIFIQUE					II-SUBVENTIONS			
Matériel pédagogique			2 000,00 €	2 000,00 €	II-1 Collectivités territoriales			
Frais de mission			7 000,00 €	7 000,00 €	Région			
					Département			
Frais de reprographie			200,00 €	200,00 €	II-2 Autre			
Affranchissements, télécom			200,00 €	200,00 €	MERCİ DE RENSEIGNER L'ORIGINE DE LA SUBVENTION :			
Communication			2 000,00 €	2 000,00 €	TOTAL II			- €
			<b>Total Fonctionnement</b>	<b>11 400,00 €</b>	III-DROITS SPECIFIQUES			
			<b>TOTAL I</b>	<b>53 025,00 €</b>	Droit spécifiques			
					FI			1 000,00 €
					FC financée par un tiers			4 000,00 €
					FC auto-financée			2 300,00 €
					TOTAL III			64 900,00 €
					TOTAL I+II+ III			71 150,00 €
II - DEPENSES INDIRECTES					IV-UNIVERSITE			
II-1 FRAIS DE PERSONNEL BIATSS HORS MUTUALISATION					Reste à financer pour auto-financement			- 19 337,50 €
Personnel BIATSS	41 625,00 €	Taux	47%	19 563,75 €	Eléments d'aide à la décision :			
II-2 FRAIS DE PERSONNEL MUTUALISATION					Si le droit est identique (FI et FC), l'autofinancement est obtenu pour un droit de :			773,50 €
Personnel BIATSS	- €	Taux	47%	- €	Répartition théorique des Recettes produites :			
II-3 FRAIS DE FONCTIONNEMENT HORS MUTUALISATION					Composante (70 % après contribution UB paie, inscription, DLPI)			48 760,25 €
Fonctionnement Etablissement	41 625,00 €	Taux	43%	17 898,75 €	Etablissement (30 %, hors droits d'inscriptions forfaitaires directement affectés à l'établissement, après contribution UB paie, inscription et DLPI)			20 897,25 €
II-4 FRAIS DE FONCTIONNEMENT MUTUALISATION					TOTAL IV			- 19 337,50 €
Fonctionnement Etablissement	- €	Taux	43%	- €	TOTAL GENERAL			90 487,50 €
TOTAL II				37 462,50 €	TOTAL GENERAL			90 487,50 €
TOTAL GENERAL				90 487,50 €				

**Notes :**

Pour mémoire, sur recettes produites pour la composante :	
<b>Prévisions des contributions lors du budget</b>	
Prévision de l'augmentation UB Paye (contribution partielle / heures non mutualisées)	11 250,00 €
Gestion immobilière GEPA (DLPI) (8%Total dépenses directes personnels non mutualisées)	3 330,00 €



# DIPLÔME D'UNIVERSITÉ

## COORDONNATEUR DE LA SÉCURITÉ DES PLAGES

### PRÉSENTATION

#### Objectif

Créer un niveau d'expertise chez les acteurs chargés de la sécurité des plages dans les collectivités.

#### Contenu

Des aspects fondamentaux et pratiques seront abordés sur une durée de 140 heures.

Les enseignements sont les suivants :

#### UE1 : FORMATION THÉORIQUE

##### UE1.1 : LA GESTION DU MATÉRIEL et DES PRATIQUES (20h00 TD)

- Achat de matériel
- Maintenance
- Marchés publics

##### UE1.2 : GESTION DES RISQUES (15H00 CM)

- Accidentologie des plages, la noyade
- Identification et analyse des risques
- Gestion des risques
- Gestion de crises

##### UE1.3 : LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT (15H00 CM)

- Domaine maritime
- Météorologie
- État de la mer et sécurité
- Étude du milieu marin

##### UE1.4: LE MANAGEMENT DES ACTEURS (15H00 CM)

- Management des Ressources Humaines
- Les grands acteurs de la surveillance
- Les secours professionnels

##### UE1.5: LA RÉGLEMENTATION (15H00 CM)

- Le droit des baignades
- Les conséquences judiciaires
- Droit civil / droit pénal
- La signalétique / Les normes
- Les contrats

#### UE2: STAGES

##### • STAGE PRATIQUE ET D'INTÉGRATION (20H00 TD)

- STAGE PROFESSIONNEL (10H00 CM)
  - Cadrage théorique
  - Méthodologie
  - Accompagnement personnalisé

##### UE 3 : PROJET TUTORÉ (30H00 TD)

- Conduite de projet (Etude ou action)

### Maquette

Unités d'enseignement	Volumes horaires	MCC	
		Type	Nature
<b>UE 1 : FORMATION THEORIQUE</b>	80H00	<b>CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL</b>	
Gestion du matériel et des pratiques	20H00	CCI	Ecrit sur table
Gestion des risques	15H00		
Gestion de l'environnement	15H00		
Management des acteurs	15H00		
Réglementation	15H00		
<b>UE 2 : STAGES</b>	30H00	<b>CONTRÔLE MIXTE</b>	
Stage d'intégration	20H00	CC	Quitus de présence
Stage professionnel	10H00	CT	Rapport écrit avec soutenance
<b>UE 3 : PROJET TUTEURE</b>	30H00	<b>CONTRÔLE CONTINU INTEGRAL</b>	
Conduite d'un projet	30H00	CCI	Production écrite et / ou orale





**DIPLÔME UNIVERSITAIRE**

**MENTION** : Sciences et techniques des activités physiques et sportives  
**Intitulé** : **Coordonnateur de la Sécurité des Plages (CSP)**

**REGLEMENT D'EXAMEN**

**TITRE I : ORGANISATION DES ENSEIGNEMENTS**

**Article 1 : Organisation générale**

La durée de la formation est d'une année universitaire. Elle comprend 140 heures d'enseignement réparties entre 4 et 6 rassemblements en présentiel et distanciel, de 2 à 5 jours, ainsi qu'un stage de 308h.

**Article 2 : Les enseignements**

<b>Cours obligatoires</b>	<b>Programme</b>	<b>Nature des enseignements</b>	<b>Durée totale</b>
UE 1 : Formation théorique	1.1 La Gestion du matériel et des pratiques – 20h 1.2 La Gestion des risques – 15h 1.3 La Gestion de l'environnement – 15h 1.4 Le Management des acteurs – 15h 1.5 La Réglementation – 15h	Cours	80h : 20h TD et 60h CM
UE 2 : 2 Stages – Mise en application sur le terrain  Stage professionnel en juillet et aout	Stage pratique et rencontre avec des professionnels  Cadrage théorique Méthodologie Accompagnement personnalisé	<b>Stage pratique</b> : mini conférences et activités pratiques <b>Stage professionnel</b> : stage en situation de gestion des secours dans une organisation publique ou privée (marchande ou non marchande)	20h TD  10h CM de cadrage  308H00 minimum
UE 3 : Projet tutoré	Conduite de projet	Cours et travail personnel	30h TD
<b>TOTAL Cours obligatoires</b>			<b>140h de cours 308h de stage mini</b>

**TITRE II : CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

**Article 3 : Organisation générale du contrôle des connaissances**

L'évaluation du Diplôme Universitaire **Coordonnateur de la Sécurité des Plages** comprend un Contrôle Continu Intégral qui compte pour 60% de la note finale, et un mémoire avec soutenance orale qui compte pour 40% de la note finale.

### **TITRE III : EXAMENS**

#### **Article 4 : Modalités d'examens**

Le contrôle continu intégral sera organisé en distantiel ou en présentiel, à l'issue de l'UE 1 (épreuve écrite de 4H00), avec ou sans documents.

Le stage pratique et d'intégration fera l'objet d'une obligation de présence (Quitus).

Le contrôle final est un mémoire présentant un concept que l'étudiant souhaite appliquer dans sa pratique professionnelle. Ce concept doit bien évidemment être en lien avec la problématique de la sécurité des plages, quel que soit le domaine d'intervention. L'ancrage théorique sera très libre (GRH, droit et réglementation, technique, gestion des risques, gestion administrative, milieu de pratique...). Le dossier est remis en un exemplaire au secrétariat du Diplôme Universitaire Coordonnateur de la sécurité des plages. Il sera transmis par fichier à tous les membres du jury. Il ne devra pas excéder 50 pages, auxquelles peuvent s'ajouter des annexes. En tout état de cause, l'enseignant responsable du cadrage de stage sera seul habilité à valider le thème du mémoire proposé par le candidat.

#### **Article 5 : Seconde session d'examens**

Compte tenu de ses modalités d'évaluation, la validation du diplôme se fait en session unique.

#### **Article 6 : Résultats**

Pour valider le diplôme, l'étudiant doit avoir une moyenne générale supérieure ou égale à 10/20. Les notes se compensent entre elles et cette compensation se fait sans note éliminatoire.

#### **Article 7 : Dispositions générales**

Le Doyen de la Faculté propose au Président de l'Université la composition du jury d'examen. Le jury comprend au moins trois membres et est présidé par les professeurs, les maîtres de conférences ou les personnels assimilés.

#### **Article 10 : Décisions du jury**

Les décisions du jury, en ce qui concerne les notes et le résultat final, sont définitives et sans appel.

Pour ouverture :

**DU Etudes Juridiques en Mobilité Internationale**



**RÈGLEMENT du**  
**« DIPLOME d'UNIVERSITE d'ETUDES JURIDIQUES**  
**en MOBILITE INTERNATIONALE »**  
**2021-2022**

*Approuvé par le Conseil de faculté du 25 février 2021*

Le « Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale » (ci-après DUEJMI) est conçu afin de permettre aux étudiants de la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers d'effectuer une mobilité internationale, soit européenne (dans le cadre du programme Erasmus +) soit extra-européenne (dans le cadre des conventions bilatérales), en dehors des cycles LMD de formation. Il a pour objectif de favoriser et d'encadrer la mobilité étudiante internationale des étudiants de la faculté sur le plan administratif et pédagogique et constitue un moyen d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants l'opportunité d'un séjour en programme d'échanges à l'étranger.

La mobilité internationale des étudiants est en effet aujourd'hui reconnue comme une nécessité, ou à tout le moins un avantage incontestable, dans un parcours universitaire afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, face aux exigences en hausse des employeurs en termes de multiculturalisme et de maîtrise des langues étrangères mais aussi face à un marché du travail de plus en plus mondialisé. Les séjours d'études à l'étranger constituent, pour les étudiants en Droit et Sciences sociales le moyen d'appréhender d'autres cultures juridiques et de développer leurs compétences linguistiques ainsi que leurs capacités d'adaptation dans un environnement international.

Le DUEJMI ne peut être suivi qu'en dehors d'une inscription dans une des années de Licence ou de Master. Il ne se substitue pas aux possibilités de mobilité internationale de crédits dans le cadre de la troisième année de Licence, ou des deux années de Master, mais vient offrir une alternative à l'étudiant qui souhaite valider ses diplômes nationaux en présentiel à Poitiers et effectuer quand même une mobilité internationale à caractère académique (par opposition au dispositif de césure).

La formation constitue donc une année complémentaire d'études dans le cursus universitaire et est conçue sur le principe de la mobilité annuelle avec deux semestres d'études en programme d'échanges (mobilité de crédits) au sein d'une université partenaire de la faculté.

**Article I : Positionnement de la formation au sein du cursus**

L'étudiant peut demander à suivre le DUEJMI au choix :

- A l'issue de la troisième année de Licence et avant la première année de Master sous la condition expresse que l'étudiant doit effectuer le DUEJMI avant de présenter ses candidatures de Master (celles-ci sont donc exprimées dans le cours de l'année de DUEJMI, lors de la campagne annuelle d'ouverture des demandes ; l'étudiant qui conjuguerait malgré tout les procédures et serait à la fois recruté dans un Master et retenu pour effectuer le DUEJMI ne pourrait être admis à reporter son intégration dans le Master et devrait abandonner le DUEJMI) ;
- A l'issue de la seconde année de Master.

## **Article II : Admission dans la formation**

L'étudiant désireux de suivre le DUEJMI doit déposer une demande lors de la campagne annuelle de planification des mobilités internationales. La date de dépôt du dossier est fixée annuellement au premier vendredi de décembre. Le dossier est mis en ligne sur le site de la faculté dans la rubrique « international » « étudier à l'étranger ». Le service des relations internationales gère la procédure. Le dossier à constituer et la procédure d'instruction de la demande sont en tous points identiques aux demandes dans le cadre de la mobilité de droit commun adossée à une année de formation LMD.

L'étudiant doit être inscrit au sein de la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers au moment du recrutement (année précédant la mobilité projetée).

L'étudiant est assujéti à une évaluation de niveau de langue afin de garantir sa capacité à suivre, dans une langue étrangère, des enseignements de droit étranger à l'étranger. Le niveau minimum requis est B2 dans le cadre européen des langues, parfois plus selon les exigences des conventions conclues avec les universités d'accueil. Les modalités des différents tests linguistiques sont précisées chaque année par le service des Relations internationales.

La capacité de la formation n'est pas limitée.

## **Article III : Inscription administrative**

Une fois, le projet de mobilité validé, l'étudiant procède en début d'année universitaire à son inscription administrative selon le calendrier fixé par la faculté. Toute inscription hors-délai est soumise à la décision de la présidence de l'université.

Les droits d'inscription dans la formation sont fixés à 300 € conformément aux cadres financiers définis par l'université de Poitiers pour les formations locales.

## **Article IV : Organisation du cursus**

Le DUEJMI est composée de deux semestres à l'étranger. En raison de la difficulté potentielle à répartir les ECTS en deux volumes exacts de 30 par semestre, le DU est conçu comme une unité d'enseignements unique valant 60 ECTS.

L'étudiant inscrit dans cette formation, et délocalisé dans une université francophone, ou de sa langue maternelle, doit suivre des enseignements dont la valeur totale en crédits égale 60 crédits ECTS. En raison de la difficulté linguistique, l'étudiant en mobilité dans une université ni francophone, ni de sa langue maternelle, doit suivre des enseignements dont la valeur totale en crédits égale 50 crédits ECTS valant 60 pour l'Université de Poitiers. Le solde de crédits est automatiquement attribué en cas de réussite au diplôme. Le nombre de crédits indiqués est un minimum : l'étudiant peut suivre dans l'université d'accueil des enseignements totalisant un nombre de crédits plus élevé mais dans la limite de 60. Le nombre d'ECTS par semestre de l'université d'accueil peut être déséquilibré (dans une mesure raisonnable) si le partage exact n'est pas possible.

L'étudiant doit choisir dans son université d'accueil des enseignements en rapport cohérent avec l'orientation disciplinaire de son cursus juridique, effectué et / ou projeté. Afin de respecter la cohérence de la formation et les conventions d'échanges entre l'université de Poitiers et ses universités partenaires, ce programme des enseignements suivis dans l'université d'accueil fait l'objet d'un *learning agreement*, approuvé par la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers. La validation du contrat d'études incombe au responsable du service des relations internationales.

Une fois son contenu arrêté, le contrat d'études est signé par l'étudiant puis par le responsable du service des relations internationales de la faculté en sa qualité de coordonnateur des échanges internationaux, ainsi que par le coordonnateur de l'université d'accueil.

Le programme des enseignements, et donc le *learning agreement*, ne peuvent être modifiés au cours de la mobilité qu'après approbation par la faculté et signature par le responsable du service des relations internationales, ainsi que par le coordonnateur de l'université d'accueil suivant la même procédure que pour l'établissement du contrat initial.

## **Article V : Aides financières à la mobilité**

L'étudiant inscrit dans le DUEJMI ne peut pas être attributaire d'une bourse du CROUS car les diplômes d'université ne sont pas éligibles à la reconnaissance du statut de boursier sur critères sociaux. Il ne peut donc bénéficier de l'Aide à la Mobilité Internationale accordée aux boursiers CROUS qui effectuent une mobilité.

Il accède en revanche aux autres financements institutionnels des mobilités de crédits. Il peut percevoir

la bourse de mobilité Erasmus pour les destinations du programme, ou alternativement, la bourse de la région Nouvelle Aquitaine (sous réserve de satisfaire aux conditions du dispositif, notamment celle relative au plafond fiscal), cette dernière étant également applicable aux mobilités extra-européennes. L'étudiant peut également faire appel à d'éventuels dispositifs d'aides départementales (sous réserve de leurs conditions d'éligibilité).

#### **Article VI : Modalités de contrôle des connaissances**

Le contrôle des connaissances obéit au régime des examens dans l'université d'accueil tel que défini par cette dernière.

Les crédits acquis dans l'université d'accueil font, le cas échéant (hors-Europe), l'objet d'une conversion en crédits ECTS.

Pour être conformes au système de notation de l'université de Poitiers, les notes obtenues dans l'université d'accueil et transmises au service des relations internationales font l'objet d'une conversion en note sur 20.

La grille de conversion propre à chaque université d'accueil est fournie à l'étudiant à tout moment sur demande.

#### **Article VII : Organisation des sessions**

Première et seconde session relèvent de l'organisation propre à chaque université d'accueil.

#### **Article VIII : Acquisition du diplôme**

L'année est validée lorsque la moyenne des notes obtenues dans l'université d'accueil, et converties, est égale à au moins 10 sur 20. Les notes obtenues en mobilité se compensent toutes entre elles, ainsi l'étudiant en mobilité n'est pas assujéti à la règle de la non compensation des semestres du régime de droit commun en Master.

Si la moyenne annuelle est inférieure à 10 sur 20 au terme des deux sessions d'examen organisées par l'université d'accueil, l'étudiant bénéficie pour son redoublement éventuel d'un nouveau contrat d'aménagement d'études lui permettant de conserver autant que possible les crédits afférents aux matières pour lesquelles il a obtenu la moyenne.

#### **Article IX : Délibération du jury**

La délibération du jury intervient après que l'étudiant a passé l'ensemble des épreuves dans son université d'accueil et une fois que la transcription des notes a été effectuée par le service des relations internationales sur la base des grilles officielles de conversion votées par la faculté.

Le jury est souverain. Il attribue les notes définitives. Il peut aussi décider d'ajouter des « points du jury ».

#### **Article X : Les mentions**

Les mentions « Assez bien », « Bien » et « Très bien » sont attribuées à l'étudiant ayant respectivement obtenu 12, 14 et 16 à la moyenne annuelle.

Reçu le : .....

Dossier complet : oui  non

ACCREDITATION 2018-2021

Ouverture sous réserve de vérification annuelle de l'autofinancement  
FORMATIONS LOCALES : DOSSIER D'OPPORTUNITE

D.U. x D.I.U.  DUETI

PREPA AGREGATION

PREPA CONCOURS

CREATION x RENOUVELLEMENT

INTITULE DE LA FORMATION

**Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale  
(DUEJMI)**

Durée de la formation : 1 an x 2 ans  3 ans  4 ans

Composante de rattachement : **Droit et Sciences sociales**

Composante et/ou Université associée : **n/a**

Modalités d'enseignement : Présentiel uniquement **X** Présentiel + à distance   
à distance uniquement

Avis du Conseil d'UFR EN DATE DU

Favorable **x** Défavorable

Date : **25/02/2021**

Avis de la CFVU

Favorable  Défavorable

Date :

Décision du CA N°

Favorable  Défavorable

Date :

Date Début

date fin

Enseignant(s)  
responsable(s)

Nom Prénom : **Michel BOUDOT**

Statut : **PR**

UFR de rattachement **DSS**

Téléphone : **0549453135**

Mail : **mboudot@univ-poitiers.fr**

Niveau minimum  
de recrutement  
(Niveau d'entrée)

Bac

Bac +1

Bac+2

Bac+3 **x**

Bac+ 4

Bac+5

Niveau de  
diplôme de la  
formation locale

Niveau Licence

Niveau Master **X**

Public concerné

Formation initiale **x**

Formation continue

### Droits d'inscription

Les droits d'inscription des formations locales sont décomposés en deux éléments :

- un forfait identique pour tous les étudiants et toutes les formations locales
- et
- selon une grille établissement, d'un droit spécifique à chaque formation, différenciée selon les publics :
  - Etudiants en formation initiale
  - Stagiaire de la formation Continue autofinancée
  - Stagiaire de la Formation Continue financée par un tiers

Objectifs  
pédagogiques et  
professionnels

Le « Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale » est conçu afin de permettre aux étudiants de la faculté de Droit et des Sciences sociales de Poitiers d'effectuer une mobilité internationale, soit européenne (dans le cadre du programme Erasmus +) soit extra-européenne (dans le cadre des conventions bilatérales), en dehors des cycles LMD de formation. Il a pour objectif de favoriser la mobilité étudiante internationale des étudiants de la faculté et constitue un moyen d'offrir à un plus grand nombre d'étudiants l'opportunité d'un séjour en programme d'échanges à l'étranger.

La mobilité internationale des étudiants est en effet aujourd'hui reconnue comme un avantage incontestable, dans un parcours universitaire afin de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, face aux exigences en hausse des employeurs en termes de multiculturalisme et de maîtrise des langues étrangères mais aussi face à un marché du travail de plus en plus mondialisé. Les séjours d'études à l'étranger constituent, pour les étudiants en Droit et Sciences sociales le moyen d'appréhender d'autres cultures juridiques et de développer leurs compétences linguistiques ainsi que leurs capacités d'adaptation dans un environnement international.

Capacité d'accueil

sans

Pré requis

Etudiants ayant obtenu une L3 en Droit à l'université de Poitiers (pas de recrutement externe)

Gestion

Gestion complète par UFR  ou Gestion commune UFR et UP&PRO

Organisation de  
la formation

CM (H ETU) :

TD (H ETU) :

impossible à préciser en consequence de l'essence meme de la formation sauf en ECTS = 60

Stage oui  non

*(Volume pédagogique  
Minimal de la formation :  
200 heures)*

Apprentissage technique oui  non

Mémoire : oui  non

Durée du stage : n/a

Durée Apprentissage technique: n/a

Total heures : (TD+CM+Stage) : impossible à préciser en consequence de l'essence meme de la formation sauf en ECTS = 60

Observations particulières

**Cette formation reposant sur le principe de la mobilité internationale annuelle, elle n'implique aucun enseignant en local. L'intégralité de la formation est suivie à l'étranger dans le cadre et selon les principes habituels de la mobilité de crédits.**

**Remarques sur la « maquette » ci-après : les intitulés des matières ne peuvent être précisés, les volumes horaires sont estimés sur la base de l'équivalence officielle Erasmus+ entre ECTS et volume horaire \*, le nombre d'ECTS par matière est un forfait pour parvenir à 60 ECTS. La liste de 6 matières par semestre est un modèle indicatif. D'une université partenaire à l'autre les matières peuvent être affectées de 3 à 20 ECTS. C'est le Learning agreement individuel qui vaudra en quelque sorte maquette de la formation pour chaque cas de mobilité.**

**\* 1 ECTS = 25 à 30 heures de travail globales (préparation, enseignements en lui-même et travail aval) soit 10 à 15 heures pour le temps d'enseignement. Nous retenons 15h, valeur assez largement partagée.**



**EQUIPE PEDAGOGIQUE**

Intitulé : **DUEJMI**

Noms et coordonnées des enseignants ou professionnels participant à la formation		
Enseignants UP: Nom, Prénom statut et discipline	Coordonnées (adresse électronique, UFR de rattachement)	
<b>AUCUN</b>		
Intervenants extérieurs : Nom, Prénom, fonction ,entreprise/organisme	Coordonnées (adresse électronique)	
<b>AUCUN</b>		

**BUDGET PREVISIONNEL :**

**Voir fiche Excel à joindre au dossier**

Observations :

**BILAN D'ACTIVITES**

	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Nombre d'inscrits	<b>n/a (création)</b>		
% de réussite			
Nombre d'heures de formation			
Montant des dépenses			
Montant des droits (recettes)			
Recettes - Dépenses			



Pour modification :

DU DJCE

DU Colombie

## DU DJCE

### Le DU DJCE

- Depuis l'année universitaire 2020-2021, ce DU est accessible aux étudiants inscrits en Master 1 et 2, mention droit des affaires, parcours DJCE
- Il se décompose en deux DU : le DU « DJCE 1<sup>ère</sup> année » (pour les étudiants de M1) et le DU DJCE 2<sup>ème</sup> année (pour les étudiants de M2)
- A ce jour, ces deux DU sont organisés ainsi
  - o **DU 1<sup>ère</sup> année : 80 h TD** de comptabilité des entreprises et analyse financière)
  - o **DU 2<sup>ème</sup> année : 100 h CM** (« *Pratiques et expertises de* » droit des contrats, droit des sociétés, droit fiscal, droit social et droit financier)

### Il est proposé

- De **réduire de 10% le volume horaire total** de ces deux DU en passant de 230 h à 207 h Eq. TD
- De répartir ce volume horaire réduit selon les modalités suivantes :
  - o **78 h CM (117h Ed. TD) en DU DJCE 1<sup>ère</sup> année :**
    - 15 h en Comptabilité des entreprises,
    - 15 h en Analyse financière,
    - 12 h en Droit fiscal approfondi,
    - 12 h en Droit social approfondi,
    - 12 h en Droit approfondi des sociétés et
    - 12 h en Droit approfondi des contrats ,
  - o **60 h CM (90 h Eq. TD) en DU DJCE 2<sup>ème</sup> année :**
    - 12 h en Expertise de droit fiscal,
    - 12 h en Expertise de droit social,
    - 12 h en Expertise de droit des contrats,
    - 12 h en Expertise de droit des sociétés, et
    - 12 h en Expertise de droit financier.

### Cette évolution permettra

- Aux étudiants de M1
  - o d'acquérir les connaissances comptables et financières utiles pour les enseignements juridiques dispensés dans le M2

- d'approfondir leurs connaissances fondamentales dans les quatre matières juridiques dominantes de leur M2 (droit fiscal, droit social, droit des sociétés et droit des contrats)
- Aux étudiants de M2 :
  - de commencer, dès leur rentrée universitaire, les enseignements juridiques nécessitant la maîtrise des outils comptables et financiers
  - de se perfectionner dans toutes les branches du droit des affaires, en disposant des bases suffisantes.

Plus généralement, cette modification s'inscrit dans la politique de spécialisation progressive en Master

RÈGLEMENT du DIPLOME d'UNIVERSITE

« RELATIONS INTERNATIONALES NIVEAU MASTER :  
DOUBLE-DIPLOME COLOMBIE »

2020/2021

Approuvé en Conseil de faculté du 29 juin 2021

Le DU « Double-diplôme Colombie » poursuit comme objectif de proposer aux étudiants colombiens issus des universités partenaires sous convention participant au programme de double-diplôme (deux ans visant à la délivrance d'un Master II), une année préparatoire à l'intégration en deuxième année d'un parcours de mention de Master.

L'étudiant bénéficie d'une formation intensive en droit français et en méthodologie universitaire française. Le DU comprend quatre parcours alternatifs (Droit privé, Droit public, Droit pénal, Droit international et européen).

Cette formation doit permettre à l'étudiant d'acquérir les connaissances de fond et d'ordre méthodologique nécessaires pour intégrer utilement une formation correspondant à une deuxième année d'un parcours d'une mention de Master.

La formation est organisée en deux semestres, chaque semestre donnant lieu à l'obtention de 30 crédits ECTS. Elle est délivrée après l'obtention des 60 crédits correspondants.

Chapitre I - DISPOSITIONS GENERALES

Article I-1 : Inscription dans la formation

L'inscription dans la formation est subordonnée à la sélection préalable de l'étudiant par son université colombienne d'origine.

Outre la prise en compte des résultats académiques, laissée à l'appréciation de l'université d'origine, l'accès à la formation est impérativement subordonné à la justification d'un niveau B2 en langue française.

Les dossiers des étudiants sélectionnés sont transmis au service des relations internationales de la faculté au printemps de l'année précédant l'année d'inscription. La recevabilité de la candidature est examinée par le directeur du diplôme. L'étudiant est autorisé à s'inscrire dans l'un des parcours du diplôme après accord du responsable du parcours de la mention de Master que l'étudiant souhaite intégrer en deuxième année.

L'admission dans l'un des parcours d'une mention de Master détermine le choix du parcours du Diplôme universitaire. A cet effet, sont inscrits dans le parcours :

- Droit public : les étudiants admis dans l'un des parcours des Mentions Droit public des affaires ou Droit des collectivités territoriales
- Droit privé : les étudiants admis dans l'une des parcours des Mentions Droit des affaires, Droit du patrimoine, Droit des assurances
- Droit pénal : les étudiants admis dans l'un des parcours de la Mention Droit pénal et sciences criminelles
- Droit international et européen : les étudiants admis dans le parcours de la Mention Droit international et européen

Article I-2 : Inscription administrative et inscription aux examens

L'étudiant procède à son inscription administrative selon le calendrier universitaire fixé par la faculté. Toute inscription hors délais est soumise à la décision du Président de l'université.

L'inscription aux examens est gérée par le service des relations internationales sur la base des choix de matières effectués par l'étudiant au début de chaque semestre.

Article I-3 : Organisation du cursus

Le cursus est organisé en semestres. Chacun de ces semestres correspond à 30 crédits ECTS et est organisé en unités d'enseignement.

Les semestres se compensent.

Article I-4 : Acquisition des crédits

Les crédits sont acquis :

- soit en obtenant la moyenne à chacune des unités.

- soit en obtenant la moyenne à un semestre par compensation des unités de celui-ci.

L'étudiant ayant obtenu la moyenne générale sur un semestre capitalise les unités de ce semestre, et bénéficie des 30 crédits correspondants.

Pour appliquer la compensation semestrielle, on calcule la moyenne pondérée des notes des unités composant le semestre (le coefficient de pondération de chaque unité est défini dans le présent règlement d'examen). Si cette moyenne semestrielle est supérieure ou égale à 10/20, l'ensemble des crédits du semestre est attribué à l'étudiant.

Si un étudiant n'est pas admis à un semestre, il capitalise les unités pour lesquelles il a obtenu une moyenne égale ou supérieure à 10/20 ; il obtient donc les crédits ECTS afférents à ces unités.

#### **Article I-5 : Modalités de contrôle des connaissances**

1) Les modalités du contrôle des connaissances de la formation ainsi que ses évolutions éventuelles sont arrêtées par le Conseil de faculté.

Elles sont portées à la connaissance des étudiants dans le mois qui suit la date de la rentrée universitaire fixée par le Conseil d'administration de l'Université.

2) Certaines matières sont sanctionnées par un contrôle continu, d'autres font l'objet d'un examen terminal.

3) Les examens terminaux se déroulent à la fin de chaque semestre. Sauf décision très exceptionnelle du Doyen, aucune session spéciale n'est organisée pour un étudiant absent, quel que soit le motif de la défaillance.

4) Lorsque l'examen terminal prend la forme d'un écrit, l'anonymat des copies est respecté. Aucune épreuve ne peut donner lieu à une note éliminatoire.

## **Chapitre II - DISPOSITIONS PARTICULIERES**

#### **Article II-1 : Contrôle continu**

1) Dans les matières faisant l'objet d'un contrôle continu, sont organisées des séances de travaux dirigés au cours desquelles sont proposés aux étudiants différents types d'exercices permettant d'évaluer leurs compétences et leurs connaissances.

2) Le contrôle continu en langue étrangère est constitué de quatre notes évaluant les compétences essentielles : 25% : écrit de 30mns (compréhension orale) / 25% : écrit de 30mns (compréhension écrite) / 25% : oral 30mns (expression orale) / 25% : écrit 45mns (expression écrite).

3) Dans les autres disciplines, le contrôle continu se décompose de la façon suivante :

- a. un exercice sur table de 3h - 50% de la note de CC
- b. un exercice sur table de 4h au plus - 25% ou 30% de la note de CC
- c. une évaluation des pratiques techniques - 25% ou 20% de la note de CC

4) dans une même discipline, les différents exercices sont organisés à des dates différentes.

#### **Article II-2 : Assiduité au contrôle continu**

1) La participation aux séances de travaux dirigés est obligatoire. Sauf cas de force majeure, l'étudiant ayant manqué une séance de travaux dirigés doit, dans un délai de huit jours, fournir un justificatif à l'enseignant chargé des travaux dirigés ou, à défaut, au service de scolarité. L'absence injustifiée est sanctionnée par la note de 0 au 20% ou au 25% de la note finale (article II-1, 3.c) ou par la note de 0 pour les autres enseignements (voir II-1, 2 et 3).

2) L'absence à tout exercice de contrôle continu entraîne la note de 0 à cet exercice quel que soit le motif de la défaillance. Sauf décision très exceptionnelle du Doyen, aucun exercice de remplacement n'est organisé pour un étudiant absent.

3) L'étudiant ayant une ou plusieurs absences dûment justifiée(s), ne permettant pas à l'équipe pédagogique d'arrêter la note de contrôle continu, sera exclusivement évalué soit sur la base de l'exercice écrit représentant 50% de la note finale (II-1, 3.a), soit au regard des autres évaluations qui auront pu être effectuées.

#### **Article II-3 : Organisation des sessions**

1) L'étudiant a l'obligation de se présenter à toutes les épreuves auxquelles il s'est inscrit.

2) L'étudiant capitalise dès la première session le ou les semestres pour lesquels il a obtenu la moyenne. Il ne peut pas renoncer à cette capitalisation.

Si le ou les semestres ne sont pas acquis, l'étudiant capitalise les unités pour lesquelles il a obtenu la moyenne. Il ne peut pas renoncer à cette capitalisation.

3) Une seconde session est organisée pour tous les enseignements, à l'exception de ceux faisant l'objet d'un contrôle continu.

4) Pour les matières à option, l'étudiant ne peut en aucun cas changer de choix entre les deux sessions d'examen.

5) Quelles que soient les notes obtenues en seconde session, elles se substituent à celles obtenues en première session. Toute renonciation à une note obtenue en première session, lorsqu'elle est possible (i.e. quand l'unité n'a pas été validée), doit faire l'objet d'un courrier transmis au service de la scolarité avant une date qui sera déterminée par le Doyen.

#### **Article II-4 : Délibérations du jury**

La délibération du jury intervient après que l'étudiant a passé les épreuves du second semestre. Il n'y a pas de délibérations intermédiaires organisées à la fin du premier semestre. Toutefois, à l'issue du premier semestre, les notes proposées à la délibération du jury sont portées à la connaissance de l'étudiant au plus tard six semaines après la fin des dernières épreuves.

Le jury est souverain. Il attribue les notes définitives. Il peut aussi décider d'ajouter des « points du jury ».

Toute absence interdit toute forme de compensation, empêche l'acquisition de l'unité en cause ainsi que toute délibération du semestre. L'étudiant peut adresser au président du jury, avant le jour des délibérations, les éléments permettant de justifier son absence. Il appartient au jury d'apprécier si les éléments fournis l'autorisent à porter au procès-verbal l'indication « absence justifiée » ; à défaut, c'est l'indication « absence injustifiée » qui est inscrite. Quel que soit le type d'absence, l'indication « défaillant » est portée au niveau de l'unité et du semestre.

#### **Article II-5 : Les mentions**

Les mentions « Assez bien », « Bien » et « Très bien » sont attribuées à l'étudiant ayant respectivement obtenu 12, 14 et 16 à la moyenne annuelle (moyenne des deux moyennes semestrielles).

#### **Article II-6 : Organisation des enseignements et des examens**

Les enseignements du diplôme d'université « Colombie » sont des enseignements qui sont extraits des diplômes nationaux de Licence 2 et 3 et de Master 1. Leur organisation obéit donc à un régime unique qui est celui applicable aux enseignements relevant des diplômes nationaux. En matière d'examens cependant, il convient de distinguer :

- UE1 de chaque semestre et de chaque parcours : matières de Licence 2 et/ou Licence 3 suivies avec travaux dirigés évaluées sous forme de contrôle continu intégral dans les conditions du régime de droit commun

- UE2 de chaque semestre et de chaque parcours : matières de Licence 3 suivies sans travaux dirigés et évaluées sous la forme d'un écrit sur table de deux heures organisé spécifiquement pour les étudiants du DU ;

- UE3 de chaque semestre et de chaque parcours : matières de Master 1 suivies avec et sans travaux dirigés. Les matières suivies avec travaux dirigés sont évaluées sous la forme d'un contrôle continu intégral dans les conditions du régime de droit commun. Les matières suivies sans travaux dirigés sont évaluées sous la forme d'un écrit sur table de deux heures organisé spécifiquement pour les étudiants du DU ;

- UE4 de chaque semestre (commune à tous les parcours) : matières évaluées sous forme de contrôle continu intégral dans les conditions du régime de droit commun.

#### **1) Parcours droit public :**

<b>Semestre 1 (30 ECTS)</b>	<b>Session 1</b>	<b>Session 2</b>
<b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> <i>9 ECTS (coef. 3)</i>		
Droit administratif général (L2) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup> session

<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit de la fonction publique</li> <li>- Contentieux administratif</li> </ul>	<p>Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p>
<p><b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b> 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la <b>mention Droit public des affaires</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CM de Droit public des affaires I et CM Procédure administrative contentieuse</li> <li>- TD de droit public des affaires I ou TD de Procédure administrative contentieuse</li> <li>- 1 CM au choix</li> </ul> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la <b>mention Droit des collectivités territoriales</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CM de Droit de la décentralisation</li> <li>- TD de Droit de la décentralisation</li> <li>- 2 CM au choix</li> </ul>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p><b>Unité 4 Enseignements transversaux</b> 3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue étrangère 15h TD</li> </ul>	<p>- Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>- Conservation de la note de CC</p>

<b>Semestre 2 (30 ECTS)</b>	<b>Session 1</b>	<b>Session 2</b>
<p><b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit administratif général (L2) 30h CM + 20h TD</p>	<p>Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>Ecrit de 3 heures noté sur 20</p>
<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Droit administratif des biens</li> <li>- Droit de l'Union européenne</li> <li>-</li> </ul>	<p>Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p>
<p><b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b> 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la <b>mention Droit public des affaires</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- CM de Droit public des affaires II et CM Droit des contrats publics ou/CM Droit de l'urbanisme</li> <li>- TD de Droit public des affaires II ou TD Droit des contrats publics (obligatoire pour les étudiants sélectionnés dans le parcours Droit de la commande publique) ou TD Droit de l'urbanisme (obligatoire pour les étudiants sélectionnés dans le parcours Droit de l'urbanisme et de la construction)</li> </ul>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de</p>

- 1 CM au choix		session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20
<b>Unité 4 Enseignements transversaux</b> 3 ECTS (coef. 1)		
- Langue étrangère 15h TD - Initiation à la recherche 20h APP	- Contrôle continu noté sur 20 - Quitus présence	- Conservation de la note de CC - Report du quitus présence

## 2) Parcours droit privé :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> 9 ECTS (coef. 3)		
Droit des obligations (L2) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup> session
<b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)		
L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) : - Contrats spéciaux - Droit des sociétés - Droit du travail	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b> 12 ECTS (coef. 4)		
L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention <b>Droit des affaires</b> suit les matières suivantes : -CM de Droit bancaire et CM de Droit des sûretés -TD de Droit bancaire ou TD de Droit des sûretés -1 CM au choix	Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup> session
L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention <b>Droit du patrimoine</b> suit les matières suivantes : -CM de Droit des régimes matrimoniaux et CM de Droit des sûretés -TD de Droit des régimes matrimoniaux ou TD de Droit des sûretés -1 CM au choix	Pour chacune des deux matières sans TD : Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20
<b>Unité 4 Enseignements transversaux</b> 3 ECTS (coef. 1)		
- Langue étrangère 15h TD	- Contrôle continu noté sur 20	- Conservation de la note de CC

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> 9 ECTS (coef. 3)		
Droit des obligations (L2) 30h CM + 20h TD	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup>

		session
<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L3 parmi (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrats spéciaux</li> <li>- Droit des sociétés</li> <li>- Droit du travail</li> </ul>	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<p><b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b> 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention <b>Droit des affaires</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CM de Droit des procédures collectives et CM Droit fiscal des affaires</li> <li>-TD de Droit des procédures collectives ou TD Droit fiscal des affaires</li> <li>-1 CM au choix</li> </ul> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention <b>Droit du patrimoine</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CM de Procédure civile et CM de Droit des successions</li> <li>-TD de Procédure civile et TD de Droit des successions</li> <li>-1 CM au choix</li> </ul>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p><b>Unité 4 Enseignements transversaux</b> 3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue étrangère 15h TD</li> <li>- Initiation à la recherche 20h APP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle continu noté sur 20</li> <li>- Quitus présence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation de la note de CC</li> <li>- Report du quitus présence</li> </ul>

### 3) Parcours droit pénal :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p><b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Procédure civile (L3) 30h CM + 20h TD</p>	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup> session
<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L3 (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Droit et libertés fondamentaux</li> </ul>	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b>		

<p><u>12 ECTS (coef. 4)</u>  L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention <b>Droit pénal et sciences criminelles</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CM de Droit pénal spécial II et CM de Procédure pénale II</li> <li>-TD de Droit pénal spécial II ou TD de Procédure pénale II</li> <li>-1 CM au choix</li> </ul>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p><b>Unité 4 Enseignements transversaux</b>  3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue étrangère 15h TD</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle continu noté sur 20</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation de la note de CC</li> </ul>

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p><b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b>  9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit pénal spécial (L3) 30h CM + 20h TD</p>	<p>Contrôle continu noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p>
<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b>  6ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant choisit 1 matière de L2 ou de L3 (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Droit pénal général (L2)</li> <li>- Procédure pénale (L3)</li> </ul>	<p>Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.</p>
<p><b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b>  12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans l'un des parcours de la mention <b>Droit pénal et sciences criminelles</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CM de Droit pénal international et européen et CM de Droit de la sanction pénale</li> <li>-TD de de Droit pénal international et européen ou TD de Droit de la sanction pénale</li> <li>-1 CM au choix</li> </ul>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p><b>Unité 4 Enseignements transversaux</b>  3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue étrangère 15h TD</li> <li>- Initiation à la méthodologie de la recherche 20h APP</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle continu noté sur 20</li> <li>- Quitus présence</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Conservation de la note de CC</li> <li>- Report du quitus présence</li> </ul>

#### 4) Parcours droit international :

Semestre 1 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p><b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit international public (L3) 30h CM + 20h TD</p>	Contrôle continu noté sur 20	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup> session
<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant suit 1 matière de L3 (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Droits et libertés fondamentaux</li> </ul>	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<p><b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b> 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans la mention <b>Droit international et européen</b> suit les matières suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-CM de Droit international approfondi et CM de Droit de l'Union européenne approfondi</li> <li>-TD de Droit international approfondi</li> <li>-1 CM au choix</li> </ul>	<p>Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral</p> <p>Pour chacune des deux matières sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>	<p>Report de la note obtenue en 1<sup>ère</sup> session</p> <p>Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20. La renonciation est possible et l'étudiant subit alors l'épreuve de session 2 : Ecrit de 2 heures noté sur 20</p>
<p><b>Unité 4 Enseignements transversaux</b> 3 ECTS (coef. 1)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Langue étrangère 15h TD</li> </ul>	- Contrôle continu noté sur 20	- Conservation de la note de CC

Semestre 2 (30 ECTS)	Session 1	Session 2
<p><b>Unité 1 Enseignements fondamentaux</b> 9 ECTS (coef. 3)</p> <p>Droit international public II (L3) 30h CM et 20h TD</p>	Contrôle continu noté sur 20	Ecrit de 3 heures noté sur 20
<p><b>Unité 2 Enseignements complémentaires</b> 6 ECTS (coef. 2)</p> <p>L'étudiant suit 1 matière de L3 (30h CM sans TD) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>-Droit de l'Union européenne</li> </ul>	Ecrit de 2 heures noté sur 20	Report de la note si elle est supérieure ou égale à 10/20.
<p><b>Unité 3 Enseignements de spécialisation</b> 12 ECTS (coef. 4)</p> <p>L'étudiant admis dans la mention <b>Droit international et européen</b> suit les matières</p>	Pour la matière choisie avec TD : contrôle continu intégral	Report de la note obtenue en 1 <sup>ère</sup> session

<p><u>suivantes :</u>          -CM de Droit européen des droits de l'homme et          CM de Droit pénal européen et international          -TD de Droit européen des droits de l'homme et TD          de Droit pénal européen et international          -1 CM au choix</p>	<p>Pour chacune des deux matières          sans TD :Ecrit de 2 heures noté sur          20</p>	<p>Report de la note si elle est          supérieure ou égale à 10/20. La          renonciation est possible et          l'étudiant subit alors l'épreuve de          session 2 : Ecrit de 2 heures noté          sur 20</p>
<p><b><u>Unité 4 Enseignements transversaux</u></b>  <i>3 ECTS (coef. 1)</i></p> <p>- Langue étrangère 15h TD          - Initiation à la recherche 20h APP</p>	<p>- Contrôle continu noté sur 20          - Quitus présence</p>	<p>- Conservation de la note de CC          - Report du quitus présence</p>

CFVU du 08/07/2021 : délibération pour avis, préalablement au CA du 09/06/2021

Accréditation des formations locales : contrat 2018-2021

Liste globale des tarifs des formations locales  
pour l'année universitaire 2021-2022

Reconduction des tarifs 2020-2021 en 2021-2022

Nouvelles formations

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financée (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
901 Droit	Formation Locale	Ouverture	Certificat d'Initiation au droit français	Bac	L	FI	1 semestre	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	0	0	0	1
			Double diplôme Colombie	Bac +4	M	FI	1 an		0	0	0	1
			DU certificat de droit français	Bac +3	M	FI (étudiants internationaux)	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	0	0	0	1
			DU de sciences criminelles	Bac	M	FI FC	2 ans mais peut être suivi sur une seule année	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	450	750	550	1
			MAGISTERE Droit des Techniques Information et communication	Bac +2	L et M	FI	3 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	250	250	1
			DU Juriste conseil d'entreprise (en 2 ans à partir de la rentrée 2020)	Bac +3	M	FI	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	600 pour année 1 600 pour année 2	Non concerné	Non concerné	
			DUEJMI (Diplôme d'Université d'Etudes Juridiques en Mobilité Internationale)	Bac +3	M	FI	1 an	Aucun enseignement en local	300	Non concerné	Non concerné	1
			PREPARATION CFPA Avocat (examen d'entrée au Centre Régional de Formation Professionnelle d'Avocats)	Bac +3	M	FI	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	2750	2550	1
	Formation locale à périmètre national											

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financée (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
903 IPAG	Formation Locale	Ouverture	DU Préparation aux concours de catégorie B	Bac +1	L	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	1500	850	1
			DU Sureté et délinquance aérienne	Bac	L	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	750	1750	1050	1
			Préparation aux Concours Administratifs catégorie A	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	1500	850	1
904 SFA	Formation Locale	Ouverture	Préparation à l'agrégation externe et interne de mathématiques	Bac +4	M	FI	1 an	-	250	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-	1
905 LL	Formation Locale	Ouverture	DU CHINOIS	Bac	L	FI FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	950	650	1
			DU d'études françaises (CFLE)	-	L	FI	1 semestre ou 1 an	Délibération pour avis CFVU 12/03/2020, validé par CA du 13/03/2020	1 semestre : 1000 + 250 euros F inscription = 1250 euros 1 année : 1800 + 250 euros = 2050 euros	1 semestre 2000 + 250 euros F. inscription = 2250 euros 1 année 3500 + 250 euros = 3750 euros	1 semestre 1100 + 250 euros F. inscription = 1350 euros 1 année 1900 + 250 euros = 2150 euros	1
			DU Langues Slaves	Bac	L	FI FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	1500	650	1
			DU PASSERELLE - étudiants en exil	-	L	réfugiés; bénéficiaires de la protection subsidiaire	1 semestre ou 1 an	-	0	0	0	1
			Préparation à l'agrégation externe et interne d'anglais	Bac +4	M	FI	1 an	-	550	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financée (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			Préparation à l'agrégation externe et interne de lettres modernes	Bac +4	M	FI FC	1 an		750	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat	-	1
906 SHA	Formation Locale	Ouverture	DU Archives et métiers des archives	Bac +1	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250	600	350	1
			DU Création sonore et composition electro acoustique	Bac +3	M	FI FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	350 (en lieu et place de 750)	600 (en lieu et place de 1750)	400 (en lieu et place de 1050)	1
			DU Les base de l'approche psychologique et ergonomique du travail	Bac	L	FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	450	750	1050	1
			DU Systèmes d'Information Géographiques et Méthodes de l'Analyse Géographique	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	250	2750	850	1
			Préparation à l'agrégation externe et interne de philosophie	Bac +5	M	FI	1 an		250	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat		1
			Préparation à l'agrégation externe et interne d'histoire	Bac +5	M	FI FC	1 an		450	Prise en charge dans le cadre d'une convention avec le rectorat		1
			Formation locale à périmètre national	DU Musicien intervenant	Bac +2	L	FI FC	2 ans	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550	5250	650
	907 IAE	Formation Locale	Ouverture	DU Management des Organisations	Bac	L	FI	2 ans	Délocalisé : le Caire et Alexandrie. Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	550 première année et 550 deuxième année	2750 première année et 250 deuxième année	2550 première année et 250 deuxième année
DU Recherche en Science de gestion				Bac +4	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	350	2750	2350	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financés (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			DU Recherche en Science de gestion Madagascar	Bac +4	M	FI	1 an	-	Convention . prise en charge par INSCAE de Madagascar	Non concerné	Non concerné	1
909 FSS	Formation Locale	Ouverture	DU Evaluation et Préparation Physique	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
			DU Nutrition Micronutrition Exercice et Santé - La Réunion	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	3250	2150	1
			DU Nutrition Micronutrition Exercice et Santé - Poitiers	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
			DU Préparation mentale Intégrée	Bac +2/VAE-VAPP	L	FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
			DU sport et cancer	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
			DU Sport, habitudes de vie et santé	Bac +3	M	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
			DIU Esports Manager : santé, performance, management	Bac	L	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2150	1
			DU Coordonnateur de la Sécurité des Plages	Bac +2	L	FI FC	1 an	Ouverture sous réserve d'un nombre suffisant d'inscrits en FI et en FC, propre à garantir l'équilibre financier de la formation.	1250	4250	2550	1
			912 ESPE	Formation locale à périmètre national	Ouverture	DU Form Adap Ens 1er D	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financée (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			DU Form Adaptée Enc Educa	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Form Adaptée Ens 2nd D	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Profession Enc. Educa	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Professionnal Sd degré	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU professionnalisation encadrement éducatif	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU professionnalisation premier degre	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU professionnalisation second degre	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
			DU Professionnalisation 1er degré	L	M	Enseignants stagiaires avec expérience préalable	1 an	formations locales "intégrées" au master MEEF, et entrant dans le cadre de l'accréditation nationale	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	Droits d'inscription pris en charge par le ministère	1
920 IUT Poitiers	Formation Locale	Ouverture	DUET1	-	-	FI	-	-	450	Non concerné	Non concerné	1
930 - Médecine pharmacie	Formation Locale	Ouverture	Attestation universitaire de formation par simulation	Bac +3	M	FI FC	1 an	-	550	950	850	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Désignation de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financés (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			DIU Accompagnement et soins palliatifs	Bac +3	L	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1
			DIU Addictologie pratique et thérapeutique	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	750	1750	1350	1
			DIU Adolescents difficiles	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	950	1500	1350	1
			DIU Antibiotologie et autres traitements anti-infectieux	Bac +7	M	FI FC	1 an	-	750	1250	1050	1
			DIU biologie intégrée des tumeurs solides	(vide)	M	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1
			DIU Chirurgie de la main et du membre supérieur	Bac +3	M	FI FC	2 ans	-	550	950	850	1
			DIU Coordination médicale d'EHPAD	Docteurs en médecine	M	FC	2 ans	-	750	1250	950	1
			DIU Echocardiographie Doppler	Bac +9	M	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1
			DIU Echographie et techniques ultrasonores	Bac +5	M	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1
			DIU Expertise Psychiatrique	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1500	1350	1
			DIU Formation théorique et pratique en pathologie neuro-vasculaire	Bac +5	M	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financés (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			DIU Gynécologie obstétrique pour les médecins généralistes	Bac +5	M	FI FC	2 ans	-	550	1500	1050	1
			DIU Hématologie Biologique	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1500	1350	1
			DIU homéopathie	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	1250	2250	1500	1
			DIU Hygiène hospitalière	Bac +3	L	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1
			DIU Hypertension artérielle, risque cardiovasculaire et rénal	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1250	1050	1
			DIU Imagerie cardiaque en coupes (Scanner, IRM)	Bac +5	M	FI FC	2 ans	-	950	1500	1350	1
			DIU Le sommeil et sa pathologie	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1500	850	1
			DIU maladies neurodégénératives	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	750	1250	1050	1
			DIU Médecine et Santé de l'Adolescent	bac + 5	M	FI FC	2 ans	-	550 1ère année 350 2ème année	1700 1ère année 350 2ème année	850 1ère année 350 2ème année	1
			DIU Médecine Interne de la femme enceinte	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1500	1350	1
			DIU Onco-Rhumatologie	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	950	850	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devis à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financés (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			DIU paramédical de Pathologie neurovasculaire	Bac +3	M	FC	1 an	-	550	1500	1350	1
			DIU Pathologie inflammatoire démyélinisante du système nerveux central	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	750	650	1
			DIU Pédagogie médicale	Bac +5	M	FC	1 an	-	750	1250	1050	1
			DIU Pelvi-périnéologie de la femme	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	550	750	650	1
			DIU Psychiatrie criminelle et médico-légale	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	750	2250	1350	1
			DIU psychopathologie de la personne âgée	Bac +3	M	FI FC	1 an	-	650	1750	1350	1
			DIU Réhabilitation Respiratoire	Bac +3	M	FI FC	1 an	-	950	2250	2150	1
			DIU Rythmologie et stimulation cardiaque	Bac +5	M	FI FC	2 ans	-	550	1250	1050	1
			DIU santé environnementale	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	950	2250	1350	1
			DIU tabacologie et aide au sevrage tabagique	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	450	950	850	1
			DIU Thérapeutique Homéopathique	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	1250	2250	1500	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financés (Forfait inclus)	Droits FC auto financé (Forfait inclus)	
			DIU Troubles des Conduites alimentaires	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	550	1750	1750	1
			DU Art-thérapie	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	1250	2250	2150	1
			DU de pneumologie Laos	Bac +5	M	FC	1 an	DU à vocation humanitaire : demande de dérogation tarifaire	0	0	0	1
			DU debriefing en simulation	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	750	2250	1350	1
			DU Ethique médicale et pratique des soins	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	750	1250	1250	1
			DU Gestes d'Urgence en Pédiatrie	Bac +3	M	FI FC	1 an	-	750	2750	2150	1
			DU Gynécologie médicale pour les sages-femmes	Bac +5	M	FC	1 an	-	Non concerné	950	850	1
			DU Nutrition et diététique clinique et thérapeutique	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1250	1050	1
			DU Orthopédie	Bac +3	M	FI FC	1 an	-	950	1750	1350	1
			DU prise en charge de la douleur	Bac +3	L	FI FC	1 an	-	550	1250	1050	1
			DU Qualification à l'exercice de la médecine générale	Bac +5	M	FC	1 an	-	Non concerné	9000	8500	1

Composante PORTEUSE	Typologie	Proposition de devenir à la rentrée 2021	Dénomination de la formation locale à la rentrée 2020	Niveau recrutement	Niveau de diplôme	Public	Durée	Observations	Droits FI (Forfait inclus)	Droits FC financée (Forfait inclus)	Droit FC auto financé (Forfait inclus)	
			DU Réparation juridique du dommage corporel	Bac +5	M	FI FC	1 an	-	550	1250	1050	1
962-SAFIRE	Formation locale à périmètre national	Ouverture	DU PEPITE - Passeport Compétences Création	Bac pour les SNEE + pas de niveau de diplôme requis pour les autres profils non étudiants	L	FI	4 mois	-	300	250	250	1